



JUSTIFICATIF DE DÉPLACEMENT DURANT LES HORAIRES DU COUVRE-FEU

En application de l'article 4 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Note : Les travailleur·se·s non-salarié·e·s doivent se munir de l'attestation de déplacement dérogatoire en cochant le premier motif de déplacement.

Je, soussigné·e,

Nom/prénom du·représentant légal de l'association : _____

Certifie le caractère indispensable des déplacements de la personne ci-après, adhérente de l'association, entre son domicile et des lieux de livraison de denrées alimentaires :

Nom et prénom : _____

Date et lieu de naissance : ____ / ____ / ____ à _____

Adresse du domicile : _____

Nature de l'activité : **Livraison de produits alimentaires au titre des paysan·ne·s-producteur·rice·s suivant-e-s** : _____

Lieux d'exercice de l'activité : **Déplacements itinérants - communes de résidence des adhérent·e·s livré-e-s** : _____

Jour et horaires de l'activité : _____ de _____ à 18h

Moyen de déplacement : **Véhicule personnel, transports en commun**

Durée de validité : **Permanente**

Fait à _____ le ____ / ____ / _____

Signature